

Département du Lot	Séance du 05 janvier 2023 à 20 h 30
Commune de Glanes	L'an deux mille vingt- trois et le cinq janvier, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques FERRAND (Maire).
Nombre de membres en exercice : 9	Étaient présents : Monsieur Jacques FERRAND (Maire), Monsieur Eric AUDUBERT (Adjoint au Maire), Madame Muriel LAPAUZE (Adjointe au Maire), Monsieur Vincent QUERCY (Conseiller Municipal), Monsieur Abdelghafour EL MOUKAFIH (Conseiller Municipal), Monsieur Olivier BACHALA (Conseiller Municipal)
Présents : 6	Étaient Représentés : Monsieur Geoffrey CROS (Adjoint au Maire) par Monsieur Olivier BACHALA
Votants : 7	Étaient Excusés : Madame Stéphanie REYNIER (Conseillère Municipale), Monsieur Sébastien SOULHOL (Conseiller Municipal)
	Étaient Absents :
	A été élu secrétaire de séance : Monsieur Eric AUDUBERT
	Quorum : Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Date de la convocation : 27 décembre 2022

Ordre du jour :

- Tarif de l'eau
- Devis pour réfection du terrain de pétanque de Pech Pialat
- Sommes en nom valeur pour le budget de l'assainissement
- Projets parking et agrandissement du cimetière
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h43.

1. Élection du secrétaire de séance :

Monsieur Eric AUDUBERT a été élu secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

2. Approbation du procès verbal de la séance du 01 décembre 2022

Après présentation du procès verbal de la séance du 01 décembre 2022, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le document.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

3. Tarif de l'eau

Monsieur le maire montre le relevé des compteurs effectué par le syndicat de l'eau, et le calcul de la consommation moyenne du compteur de départ (le château d'eau). Celle ci est de 2,58 m³/h. Cette année il a été vendu 70% de ce qui nous a été facturé. Monsieur Vincent QUERCY résume les propos précédent en disant qu'il y a eu une perte de 8 000 m³. Pour Monsieur Eric AUDUBERT cette différence pourrait s'expliquer par des compteurs âgés. Monsieur le maire explique que pour lui il faudrait peut être changer les compteurs car ils ont été posés pour la plupart en 1995.

Arrivée de Monsieur Abdelghafour EL MOUKAFIH à 21h.

Monsieur le Maire rajoute que l'année dernière les prix de l'eau étaient de 0,85 €/m³ alors que l'achat de l'eau proposé par le syndicat de l'eau était de 0.75€/m³. En conclusion cela correspondait à une marge de 0.10 €/m³. Monsieur Éric AUDUBERT propose de vérifier la consommation de tous les compteurs grâce à celle des compteurs d'antenne.

Enfin le conseil municipal décide d'augmenter le prix de l'eau à 1 €/m³ et l'abonnement à 66 €, le restant des prix n'étant pas modifiés.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

4. Devis pour réfection du terrain de pétanque de Pech Pialat

Suite au conseil municipal du 03 novembre 2022, l'assemblée était en attente d'un nouveau devis proposé par l'entreprise CHARLAT TP. Monsieur le maire présente donc un nouveau devis de 1 355.00 € HT soit 1 626.00 € TTC pour rénover le terrain de pétanque à Pech Pialat. Monsieur Éric AUDUBERT précise qu'il a demandé à l'entreprise de retracer ce terrain de pétanque dans le même ordre de grandeur et largeur que celui du bourg (en dessous de la salle des fêtes).

Le conseil municipal accepte le devis et charge le maire de signer tous les documents ci- afférent. La facture correspondante sera amortie pendant 15 ans.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

5. Soucis avec l'éclairage public

Un soucis de différence d'extinction et d'allumage de l'éclairage public a été soulevé par Monsieur le Maire. Il a demandé les plan à la FDEL. Il pense que des soucis au niveau du câblage doivent être présent. Une visite avec un électricien est envisagé.

6. Admission en non valeur pour le budget de l'assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'admettre en non- valeur les sommes dues par une succession d'un montant de 83,96 €. Ces sommes concernent le budget de l'assainissement.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de passer cette écriture en comptabilité.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

7. Agrandissement du cimetière

Monsieur Éric AUDUBERT a effectué un plan, afin de montrer au conseil ce qu'il propose concernant ce projet. Monsieur le maire lui rappelle qu'il faudra qu'il fournisse au maçon un plan très précis afin d'obtenir un devis détaillé. Monsieur Vincent QUERCY propose que cet agrandissement se fasse dans le même concept que celui existant. Monsieur Éric AUDUBERT propose de séparer les travaux en deux lots : un pour la maçonnerie et un pour le

terrassment. Monsieur le maire demande si au mois d'avril il sera possible d'avoir des devis afin de préparer correctement le budget 2023. Après avoir vu le plan de Monsieur Éric AUDUBERT, le conseil accepte sa proposition et d'avancer sur le projet.

8. Parking de la mairie

Monsieur Éric AUDUBERT explique qu'il faudra refaire le crépis, faire une bordure afin de délimiter le parking et demander à l'entreprise GABRIELLE de câbler un endroit afin de pouvoir créer une place pour recharger un voiture électrique. Monsieur le maire demande à Monsieur Éric AUDUBERT, comme pour l'agrandissement du cimetière, de faire un plan très détaillé du projet afin de pouvoir demander des aides.

9. Voeux du maire

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que les voeux du maire auront lieux le 06 janvier 2023. Il a acheté tout ce qui est nécessaire à cela.

La séance est levée à 21h56.

Listes des délibérations adoptées :

Numéro	Titre
DE_001_2023	Tarif de l'eau
DE_002_2023	Devis pour réfection du terrain de pétanque de Pech Pialat
DE_003_2023	Admission en non valeur pour le budget de l'assainissement

Le Maire,
Jacques FERRAND

Le secrétaire de séance,
Eric AUDUBERT